



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 04 novembre 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	17

Date de la convocation :

Le 29 octobre 2015

Date d'affichage

Objet de la délibération :

**Prise en charge des travaux
de basse tension :
renforcement et
sécurisation des fils nus.**

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

À 18h15, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Laurent (suppléant de M. DEMAISON Daniel) et TASSIN Jackie.

Excusés : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, Messieurs CARVALHO Patrice, FORGET Daniel, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POUPLIN Charles, WARIN Gérard.

Pouvoir : Monsieur DEMAISON à Monsieur MESSIO.

Vu l'article L2224-31 du CGCT,

Vu l'article 9 et l'article 5 de l'annexe 1 du cahier des charges de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique relatifs à la maîtrise d'ouvrage des réseaux de basse tension du 10 décembre 2015,

Vu la délibération n°2015/06 du 17 février 2015 fixant les modalités financières de participation du SEZEO aux travaux de basse tension électrique,

Le Président expose que le SEZEO a défini des modalités de prise en charge financière des travaux sur les réseaux de basse tension (BT).

Il rappelle qu'en 2015, les travaux de renforcement des réseaux BT et de sécurisation des fils nus rendue techniquement nécessaire, font l'objet d'une prise en charge différente selon leur mise en œuvre en aérien ou en souterrain.

Il propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les travaux de renforcement des réseaux BT et de sécurisation des fils nus rendue techniquement nécessaire, soient pris en charge par le SEZEO à 100 %, quelle que soit la solution de mise en œuvre retenue (souterrain ou aérien), dans les communes de moins de 2 000 habitants pour lesquelles le SEZEO est maître d'ouvrage des travaux touchant aux réseaux basse tension.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les travaux de renforcement des réseaux BT et de sécurisation des fils nus techniquement nécessaire, seront financés à 100 % par le SEZEO lorsqu'il en détient la maîtrise d'ouvrage,
- **AFFIRME** que les programmations annuelles des travaux sont arrêtées selon les critères de hiérarchisation en vigueur et dans la limite de la capacité financière du Syndicat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le 19/11/2015
Notification le 23/11/2015
Par délégation, le Directeur



Le Président,
Olivier FERREIRA

